

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Projet d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry - Approbation du bilan de la concertation préalable

- date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin -

Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay -

Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -

Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Maryse Fabre à Bernadette Laclais - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Duperier - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération **n° 422-17 C**

objet **RD - Projet d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry - Approbation du bilan de la concertation préalable**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet d'aménagement de la place de la Gare est lié au futur pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry. Le projet de requalification de l'espace public depuis la rue Sommeiller jusqu'à l'avenue de la Boisse à hauteur de l'entrée du parking Eiffia, doit permettre de garantir les accès aux futures entrées du PEM et d'assurer les fonctionnalités liées à ce futur équipement.

Il vise également à créer une place intermodale et un espace public de qualité. Une requalification qualitative et paysagère est étudiée pour marquer l'entrée dans la ville depuis la gare et son lien avec le centre-ville.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet une concertation préalable au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme a été menée du 02 au 30 octobre 2017, conformément aux modalités approuvées par délibération n° 304-17 C du Conseil communautaire du 07 septembre 2017.

Durant la période de concertation, un dossier a été mis à disposition du public afin qu'il puisse s'exprimer sur le projet de la place de la Gare. Le dossier était consultable au siège de l'agglomération chambérienne, à l'hôtel de ville et à la mairie Grenette pendant les heures d'ouverture. Une permanence a également été mise en place, située place de la Gare, qui a permis d'accueillir le public, de donner les explications pour la bonne compréhension du projet et de recueillir les contributions des visiteurs.

Le dossier était également consultable sur le site internet www.territoire-mobile.fr, depuis lequel un formulaire permettait de recueillir les avis et suggestions des internautes.

Enfin, il était également possible de transmettre sa contribution par courriel à l'adresse concertation.place-gare@chambery-bauges-metropole.fr et par courrier à l'adresse de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Près de 80 personnes ont donné leur avis sur le projet de la place de la Gare pendant la période de concertation. En application du code de l'urbanisme, et notamment l'article L.103-6, un bilan de cette concertation préalable est dressé. L'objectif est d'analyser les contributions du public, de faire un choix sur le scénario à retenir, d'adapter certains points et d'améliorer la qualité du projet. Les différentes thématiques abordées sont listées ci-dessous et développées dans le bilan en annexe de la présente :

- cohabitation des déplacements piétons et vélos,
- végétalisation de la place,
- lisibilité des lieux et orientation claire pour les usagers,
- desserte de la gare pour les personnes à mobilité réduite,
- création d'espaces de repos et d'attente,
- sécurité et hygiène de la place,
- installation d'un WC public accessible,
- aménagements intégrant des solutions environnementales et écologiques,
- desserte aisée pour la dépose en voiture à proximité de la gare.

Il est proposé d'approuver le bilan de la concertation du projet de la place de la Gare.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2, L.103-3 et L.103-6,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à la majorité par 65 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention :

Article 1 : approuve le bilan de la concertation préalable au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, du projet de la place de la Gare sur la commune de Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'élaboration du bilan.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 422-17 C

Objet de l'acte :	RD - Projet d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry - Approbation du bilan de la concertation préalable
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	14 décembre 2017
Annexe :	Bilan de la concertation pour l'aménagement de la Place de la Gare à Chambéry;Plans;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20456H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20456H1

Date de transmission en Préfecture :	21 décembre 2017
Date de réception en Préfecture :	21 décembre 2017